

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 29 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf du mois de Mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mai sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, MM. GENTILS Christian, GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence *Adjointe*, M. GIL Miguel, Mme JARNIOU Vanessa *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, M. CHATELAIN Dominique, Mme LIVET Marie-Christina, M. REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, Mme RACAPÉ Anne-Axelle, M. HICQUEL Christophe, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :




- M. LELIEVRE Jérôme, Conseiller municipal à M. GILLIER Philippe
- M. COCHET Stéphane, Conseiller municipal à Mme. BOUDAUD Suzanne

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : M. HICQUEL Christophe, *Conseiller municipal*.

Convocation du : 16 mai 2017
Nbre Conseillers en ex. : 21
Nbre Conseillers présents : 19
Affichage le 6 juin 2017

Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu** des séances du 3 Avril et du 24 Avril 2017.
2. **Marché public** : Attribution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation et extension des annexes de la salle Europe.
3. **Modification du tableau de classement des voies**
4. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 -  Immeuble section AD n°s 81 et 228, sis 3, rue de Saint Augustin
 -  Immeuble section AD n° 143, sis Cours des Miracles
 -  Immeuble section AA n° 293, sis 14, rue des Airelles.
5. **Compte rendu de commissions**
 - a. Commission communication, tourisme et vie culturelle du 09 mai 2017
 - b. Commission urbanisme, Bâtiments et voirie du 16 mai 2017
6. **Affaires Diverses.**

I – APPROBATION du compte rendu de la séance des 3 et 24 avril 2017

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu des séances des 3 et 24 avril 2017.

II – MARCHÉ PUBLIC

a. Attribution des marchés relatifs aux travaux de réhabilitation et extension des annexes de la salle Europe.

M. le Maire précise le suivi de la procédure :

La consultation pour réaliser ces travaux a été lancée le 7 avril dernier pour une réception des offres le mardi 3 mai 2017.

La commission des marchés, accompagnée de la maîtrise d'œuvre, le cabinet « A Propos Architecte » s'est réunie le mardi 9 mai. Trente-sept entreprises ont déposé un pli pour répondre au 14 lots proposés. L'ensemble des lots a été pourvu ; ce sont :

Lot N°1 : Désamiantage -	Lot N°2 : Terrassements –VRD – Espaces verts
Lot N°3 : Démolitions –gros œuvre – Ravalement –	Lots N°4 : Charpente bois
Lot N° 5 : Etanchéité -	Lot N°6 : Couverture zinc
Lot N°7 : Menuiseries extérieures aluminium -	Lot N°8 : Menuiseries intérieures bois
Lot N°9 : Cloisons – doublages -	Lot N°10 : Carrelage – Faïence
Lot N° 11 : Plafonds suspendus -	Lot N°12 : Peinture
Lot N°13 : Chauffage – Ventilation – Plomberie –	Lots N°14 : Electricité courants forts et faibles.

L'estimation HT des travaux est de 743 600€.Le maître d'œuvre analyse les différents dossiers et la commission s'est à nouveau réunie le lundi 29 mai à 14h30.

L'analyse des offres donne les résultats suivant pour l'attribution des lots.

N° de Lot	Libellé	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
01	Désamiantage	Sté Justeau Frères Louresse	10 038,00	12 045,60
02	Terrassement – VRD – Espaces verts	Sté Bouchet Vezins	17 746,35	21 295,62
03	Démolitions – Gros Œuvre - Ravalement	Sté Boisseau Botz en Mauges	155 000	186 000
04	Charpente bois	Sté Renou St Georges/Loire	2 333,46	2 800,15
05	Etanchéité	SMAC Angers	93 146,93	111 776,32
06	Couverture Zinc	Sté Gohard Bouchemaine	11 401,31	13 681,57
07	Menuiseries extérieures aluminium	Ouest Serrurerie Beaucouzé	39 506	47 407,20
08	Menuiserie intérieures bois	Sté Parchard – St Barthélémy	48 054,22	57 665,06
09	Cloisons doublages	Sigma - Segré	40 368,90	48 442,68
10	Carrelage – Faïence	Guillot Sarl – Loire Authion	30 683,22	36 819,86
11	Plafonds suspendus	SAS Legal- Comiso Villevêque	5 955,66	7 146,79
12	Peinture	Sté Chudeau Saumur	25 450,49	30 540,59
13	Chauffage – Ventilation - Plomberie	La Régionale – Ste Luce/Loire	147 876,50	177 451,80
14	Electricité courant forts et faibles	Od Energie St Georges/loire	49 728,63	59 674,36
	TOTAL		677 289,67	812 747,60

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Attribue les différents marchés, aux entreprises ci-dessus, mieux disantes et validées par la commission, pour un montant global de 677 289,67€ HT, soit 812 747,60€ TTC.

Autorise M. le Maire, ou M. Alain Buron, adjoint, à signer les différents marchés à intervenir.

III – MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES

M. le Maire rappelle qu'un travail important avait été réalisé en 2013, avec l'aide des services de l'Etat, pour recalculer le linéaire des voies communales et des surfaces des places publiques.

Il précise pour information ce linéaire est un des paramètres pris en compte dans le calcul annuel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement).

Ainsi il convient d'ajouter :

- ➔ les voiries, du lotissement de Gravereuil, (855m) rétrocedé à la commune en avril 2014, la route d'accès au Cocci Bulle,(34m) et la rue Plantagenet (20m), suite à l'extension du parking.
- ➔ Les places : parking rue des Lauriers (280m²) et de Plantagenêt (540m²).




Ainsi nous passerons de :

- Voies communales à caractère de chemin : inchangé : 52 570m
- Voies communales à caractère de rue : de 14 323m à 15 232m
- Voies communales à caractères de places publiques : de 26 755m² à 27 575m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau de classement des voiries avec les modifications ci-dessus.

IV - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER :

M. le Maire présente à l'assemblée, trois dossiers de déclarations d'intention d'aliéner, relatifs aux immeubles suivants :

-  Section AD n°81 et 228, sis 1 et 3 rue de St Augustin
-  Section AA n° 143, sis Cour des Miracles
-  Section AA n° 293 sis 14 rue des Airelles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour ces trois immeubles.

V – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS :

Commission communication, tourisme et vie culturelle du 09 mai 2017.

Sujets abordés, présentés par Mme Leroy-Rambaud :

- ✓ *Expo photos dans les jardins de l'Abbaye* : une douzaine de tableaux provenant de M. Aupied, photographe, sera exposée dans les jardins durant tout l'été et l'inauguration aura lieu le vendredi 23 juin à 19 heures.
- ✓ *Projet bibliothèque* : le dossier culturel a été transmis à la DRAC, au bibliopôle et au Conseil départemental le 20 mai. Nous sommes dans l'attente de leurs remarques pour une présentation au groupe de travail.
- ✓ *30 ans de la bibliothèque* : Une manifestation se tiendra salle Beau Site le vendredi 13 octobre 2017 à partir de 19heures.
- ✓ *Concours de nouvelles* : il sera lancé prochainement et la remise des prix aura lieu en mars 2018, dans le cadre du Printemps des poètes.
- ✓ *Accueil des nouveaux arrivants* : le 1^{er} juillet à 19 heures, salle Capitulaire, jour où les jeunes font leur festival dans les jardins de l'Abbaye.

Commission urbanisme, bâtiments et voirie du 16 mai 2017.

Sujets abordés et développés par M. Buron :

✓ *Etude sur l'opportunité d'acquérir l'immeuble sis, 5, rue de Chalennes*

Tout d'abord il est présenté l'étude réalisée par le CAUE en 2012, pour aménager le centre bourg. Cet aménagement implique l'acquisition de certains immeubles.

A ce jour, il est proposé d'acquérir l'immeuble, sis 5, rue de Chalennes qui fait partie de la zone du projet.

Le conseil est interrogé sur l'opportunité de poursuivre l'étude proposée par le CAUE et dans l'affirmatif, d'acquérir le bien du 5, sis rue de Chalennes :

Le Conseil municipal décide : de poursuivre en faisant estimer la valeur de l'immeuble et la proposition d'un montant de loyer, auprès d'un notaire et d'une agence immobilière.

✓ *Présentation du projet de règlement du lotissement d'habitation de la Croix Clet.*

Le 27 avril dernier, le cabinet Martial a présenté une proposition de règlement concernant le futur lotissement de la Croix Clet. La commission présente quelques remarques :

a) Etre attentif aux logements avec « toit terrasse »

b) Vigilance sur le type de construction, « maisons cubes ». Le maître d'œuvre prévoit la visite de quelques projets d'aménagement.

c) Doit-on imposer un type d'ardoise ou laisser le choix de couverture.

d) Critères de vente des parcelles : favoriser les primo accédant et ceux qui veulent habiter notre commune, avant tout investisseur privé.

✓ *Point sur les feuilles de routes.*

✓ *Mode de stationnement sur le nouveau parking rue des Lauriers.*

✓ *Acquisition d'une partie de la parcelle AD 240, située, en face de l'EHPAD, pour y créer des stationnements.*

Le Conseil, après discussion, souhaite conserver une bande de 2 à 3m le long de la rue Adrien. Meslier et vérifier le passage des réseaux. Ensuite, il sera proposé de vendre le reste de la parcelle à l'Ehpad pour un Euro. Mme Jarniou s'abstient sur la décision

VI – AFFAIRES DIVERSES.

a. Subvention à l'association FDGDON locale.

M. le Maire précise que la demande de subvention du FDGDON, a été transmise après le vote des subventions. Cette association demande une subvention de 900€ qui couvre essentiellement la cotisation annuelle, à verser au FDGDON Départementale, qui s'élève à 879€.

Il rappelle le montant de subvention exceptionnelle voté lors du budget primitif de 1700€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité vote un montant de subvention de 900€ à l'association FDGDON de St Georges sur Loire.

b. Lotissement d'habitation de la Croix Clet : Echange sans soulte de deux parcelles:

M. le Maire rappelle aux élus que lors de la transaction d'achat de terrain pour la réalisation du lotissement d'habitation de la Croix Clet, il est convenu de laisser des surfaces viabilisées aux vendeurs.

En ce qui concerne Mme Julio, il convient de repositionner les 2 000m² sur des parcelles incluses dans l'avant-projet établi par le cabinet Martial.

Aussi, il convient d'échanger entre la commune et Mme Julio, une parcelle de 2 000m². Ainsi elle devient propriétaire de la parcelle section AB n°256 et la commune devient propriétaire de la parcelle section AB n°242. Il est convenu que cet échange se fasse sans soulte, les parcelles étant de 2 000m² et de désigner le notaire pour établir l'acte.

Ensuite, toujours suite à l'avant-projet, il est nécessaire, afin de réaliser une entrée par la rue des Fontaines de faire un échange entre la commune et l'indivision Cussonneau.

Ainsi, de l'indivision Cussonneau acquière la parcelle section AB N°253 de 91m² et la commune de la parcelle section AB N° 255 de 63m². Ce sera un échange sans soulte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Valide les deux échanges, sans soulte, de parcelles entre la commune et Mme Julio d'une part et de l'indivision Cussonneau d'autre part.**
- **Désigne Maître Giraudeau, notaire, pour établir les différents actes au frais de la collectivité.**

c. PLU : La commune de St Augustin des Bois

M. le Maire informe les élus que la commune de St Augustin des Bois, nous a notifié sa délibération par laquelle, elle prescrit une révision N°1 de son PLU. Conformément à l'article L132-12 du code de l'urbanisme, la commune demande si le Conseil municipal souhaite être consulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, souhaite, à l'unanimité, être consulté dans le cadre de la révision N°1 du PLU de la commune de St Augustin des Bois.

d. Recensement de la population

M. le Maire précise que les services de l'INSEE nous ont communiqué la période de recensement de notre population, du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour préparer ce recensement, il convient de prendre dès maintenant un arrêté précisant le nom du coordonnateur communal, ainsi que de ces assistants ; puis en fin d'année un arrêté portant nomination des agents recenseurs.

De plus l'INSEE, présentera l'enquête de recensement, les modalités de la réponse par internet, ainsi que la méthode de calcul de la population légale, lors d'une réunion d'information le mardi 13 juin 2017 à l'Hôtel de ville d'Angers.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité:

- ✓ **Valide la procédure de recensement des habitants de la commune en janvier 2018,**
- ✓ **autorise M. le Maire à prendre les différents arrêtés portant nomination du coordonnateur communal du recensement et des agents recenseurs.**

e. Election des délégués des communes aux élections sénatoriales :

M. le Maire informe les élus qu'un décret sera publié afin de convoquer les conseils municipaux en vue d'élire leurs délégués (7 titulaires et 4 suppléants), courant juin, pour les élections sénatoriales de septembre prochain.

f. Démission conseillère municipale déléguée :

M. le Maire fait lecture du courrier de Vanessa Jarniou, qui demande sa démission de sa fonction de conseillère déléguée à compter du 1er juin prochain ; il précise qu'elle reste conseillère municipale.

g. Désignation de délégués

M ; le Maire précise que suite à la nomination de Mme Florence Chrétien, adjointe à «L'Enfance, jeunesse et sport », le conseil municipal doit modifier les représentants des groupes de travail de la Communauté de communes

Loire Layon Aubance, ainsi que les membres du conseil d'administration du Syndicat Intercommunal de la Région de Saint Georges.

1- Communauté de communes Loire Layon Aubance

Ainsi, ont été désigné

- **Groupe de travail : petite enfance, Enfance, Jeunesse** : Mmes Florence Chrétien et Anne-Axelle Racapé
- **Groupe de travail Social** : M. Christian Gentils et Mme Christina Livet

2- SIRSG

Il est désigné deux membres titulaires et de leur suppléant :

Titulaires : M. Daniel Froger et Mme Florence Chrétien

Suppléants respectifs : M. Hugues Bernard et Mme Anne-Axelle Racapé

Invitation

☒ Inauguration des parkings rue des Lauriers et Plantagenêt le **samedi 17 juin à 10 heures**. Rendez-vous parking rue des Lauriers.

☒ Prochains conseils municipaux : lundi 26 juin 2017, et lundi 24 juillet 2017 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

TOUR DE TABLE

⇒ Compte rendu du Conseil communautaire du 11 mai 2017 :

- Désignation de représentants pour différents organismes
- Réforme statutaire du SIEML
- Convention cadre entre la CCLLA et l'AURA
- Convention avec l'Office du Tourisme ...

⇒ CCLLA Groupe lecture publique : travail sur l'inventaire

⇒ Un appel à projet provenant du conseil départemental, pour convention personne seniors

⇒ Exposition photos du 8 mai, très bien, et travail remarquable et intéressant et proposition d'exposer durant l'été.

⇒ La résidence Yolaine de Kepper : le devenir, volonté du conseil d'administration de déménager.

⇒ Tournoi de foot de jeudi : état du terrain stabilisé, qui est très dur.

⇒ Mot de Vanessa qui explique sa démission, comme conseillère déléguée, et remercie les élus qui l'ont accompagnée et surtout Christelle et Martine.

⇒ Rapport comptage du contrôle de vitesse, sur la commune.

⇒ Les rythmes scolaires : questionnaire ; une réunion de groupe de travail sera programmée très prochainement.